



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 5 mars 2024, a donné l'avis de motion et a présenté son projet de règlement qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

no : 2024-279

Modification du règlement général harmonisé RM-2019 – feux d'artifice

Louis-Vincent Legault donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé la modification du règlement général harmonisé RM 2019 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques.

Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

L'obligation d'obtenir un permis ne s'applique pas aux pièces pyrotechniques achetées en vente libre dans un commerce de détail.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 13 mars 2024.



Martine Lafond

Signé le 2024-03-13 11:37:21 EDT

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le treizième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 mars 2024.



Martine Lafond

Signé le 2024-03-13 11:37:23 EDT

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière